

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N° 13, rue La montagne, Basse-Ville.

OUVERTURE DU JUBILÉ A LIÈGE,

A l'occasion du 600e anniversaire de l'Institution de la fête du Saint-Sacrement.

(Correspondance particulière de l'AMI DE LA RELIGION.)

Liège, 11 juin 1846.

[SUITE ET FIN]

Le lendemain de bonne heure, l'église où pria sainte Julienne, le temple modeste de Cornillon recevait dix évêques et archevêques, appartenant à des nations différentes, et venus par nous pour adorer le Dieu vivant et rendre hommage à la Vierge de Rittone. A l'extérieur du temple, la procession se mit en marche. Elle devait suivre le même chemin par lequel passait la promotrice de la Fête-Dieu, sainte Julienne, lorsqu'elle se rendait de Cornillon à l'église Saint-Martin, c'est-à-dire traverser la ville dans toute son étendue, longum arduumque iter, selon les expressions d'un des historiens de la sainte. On mit deux heures à franchir cette distance; la procession elle-même couvrait à peu près un tiers du chemin à parcourir: il fallait une demi-heure à trois quarts d'heure pour voir le défilé de cette immense suite de flambeaux portés par des personnes appartenant à toutes les conditions. Une haie continue de spectateurs s'était formée aux deux côtés de la procession; et dans chaque rue, à chaque maison, les fenêtres du rez-de-chaussée, du premier étage, du deuxième, du troisième, les toits mêmes étaient garnis de spectateurs attendant le passage du Dieu que nous adorons sur nos autels.

La partie la plus imposante de la procession approche, c'est la bannière rouge brodée d'or de l'archiconfrérie du très-saint Sacrement de Saint Martin, suivie de 40 jeunes garçons portant autant de bannières rouges sur lesquelles sont écrites en lettres d'or les litanies du saint Sacrement; au milieu de ces bannières se trouvent les précieuses reliques de sainte Julienne et de la bienheureuse Eve, portées par quatre lévites en dalmatique blanche; ces reliques sont précédées et suivies de deux essaims de jeunes filles, habillées de blanc, portant chacune une branche de fleur-de-lys, et ayant sur la tête une couronne de mêmes fleurs. Cette partie de la procession a produit la meilleure impression sur la foule par son caractère religieux et imposant. L'archiconfrérie suivait immédiatement; venait ensuite les Frères de la Doctrine chrétienne, puis la bannière du séminaire suivie d'un clergé immense, enfin le chapitre de la cathédrale de Saint-Paul, puis le dais précédé de 12 thuriféraires qui de temps en temps offraient l'encens au Saint des saints porté par M. l'évêque de Liège.

Le dais était entouré d'une colonne serrée de soldats fournis par les compagnies d'élite en garnison dans cette ville: il était suivi de 9 archevêques et évêques en camail violet, ayant à leurs côtés des lévites portant leurs mitres et leurs crosses. Ces pieux prélats étaient suivis d'une foule compacte, parmi laquelle on remarquait surtout des membres de l'association de la Sainte Famille qui n'avaient pas trouvé place au sein même du cortège. Cette masse de peuple s'était rangée sous quatre drapeaux, bleu, blanc, vert et rouge, portant écrits en lettres d'or les noms de quatre églises primaires de la ville. Un second détachement de chasseurs fermait ce grand cortège religieux.

Toutes les maisons devant lesquelles la procession passait étaient ornées de fleurs; les rues étaient pavées, le quartier d'Outre-Meuse présentait le spectacle d'une immense allée de sapins dont chaque arbre supportait des banderoles; la même décoration avait été adoptée pour la rue du Pont. A partir du marché, et dans tout le parcours de la paroisse Saint-Denis, la décoration changeait pour se modifier encore dans les rues appartenant à la paroisse de Sainte-Croix, puis dans la paroisse de Saint-Martin. Les reposoirs de la paroisse Sainte-Croix, du Marché, du Pont-des-Arches, d'Outre-Meuse semblaient se disputer le prix de l'élegance et de la richesse. Toutefois, nous serions tentés d'accorder la palme au reposoir de la paroisse de Saint-Nicolas, élevé d'après les dessins d'un élève de notre académie; mais, par sa situation, le reposoir de Saint-Photien, dressé sur la partie la plus élevée du Pont-des-Arches, l'emportait. Rien de plus imposant que la bénédiction donnée du faite de ce reposoir; elle semblait embrasser la cité entière et ses environs si pittoresques!

Nous avons dit que les décorations présentaient un aspect varié. A partir du pied de la Sauvenière, après le passage de l'arc-de-triomphe, la rue que traversait la procession était ornée d'arbres verts liés par des guirlandes en bois et des médaillons. Le bas de la tour de l'église de Saint-Croix surtout offrait un ensemble fort gracieux; là les médaillons encastraient des inscriptions, anagrammes et chronogrammes, relatifs à la fête. A partir du pied du Mont-Saint-



IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, PÈRE, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE, N° 13, Rue La Montagne.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!

Martin, les deux côtés de la rue étaient ornés des armes et blasons des vingt-deux bonnes villes du pays de Liège; et des trente-deux métiers de la cité.

Les environs de l'église étaient ornés de médaillons racontant en quelque sorte l'histoire de la Fête-Dieu elle-même. Lorsque le Saint-Sacrement fut arrivé au magnifique arc-de-triomphe, en style renaissance, dû à M. Durlet, les tambours de l'escorte qui précédait le Vénéral, battirent aux champs jusqu'à l'entrée du temple devant celui qui est le Dieu des armées, et le Saint-Sacrement porté par notre révérendissime évêque, fut placé dans l'église Saint-Martin. A onze heures, Mgr. d'Argenteau, archevêque de Tyr, célébrait la première messe pontificale, et Mgr. Parisis, évêque de Langres, prélat éminent parmi les membres de cet épiscopat français qui compte tant de pontifes illustres, prêchait le premier sermon du Jubilé. En écoutant cette sainte parole, nous avons éprouvé le désir de voir recueillir les discours les plus importants qui seront prononcés pendant le Jubilé; ce serait en quelque sorte élever un monument à la Fête-Dieu. Nous espérons que cette pensée sera réalisée par un de nos libraires; la piété des fidèles saurait lui en tenir compte.

Dans l'après-midi, un nouveau prélat annonçait la parole de Dieu: c'était Mgr. l'évêque de Curium, qu'avait conduit à Liège la piété et une double et vieille dette d'amitié contractée envers notre évêque et un de nos plus dignes concitoyens, mort dernièrement à Rome. Après le sermon, et pendant le salut, on exécutait le magnifique *Lauda Sion* de Mendelssohn, magnifique de pensée et de style, par son caractère essentiellement religieux, digne de la fête qu'on célébrait. Le soir nos églises, les rues que la procession avait traversées étaient illuminées; une foule immense circulait en ville. La piété des fidèles était satisfait, les habitants n'avaient aucun accident, aucun désordre à déplorer: ainsi s'est écoulé le premier jour de notre Jubilé six fois séculaire.

LE VOILE DE LA VEUVE.

I.

Il y a, entre le Châtelet et Montereau, le long de la grande route qui mène en Bourgogne, un village assez important qu'on appelle Valence. Fontainebleau n'est qu'à trois lieues par delà les grands bois qui entourent ce petit pays comme un nid d'oiseau; il y a de longues prairies qui serpentent entre ces bois et le village, et pour arriver à Valence, quand on vient de Paris, il faut descendre longtemps par la grande chaussée royale, toute bordée de hauts peupliers qui frémissent continuellement avec une religieuse monotonie.

Rien n'est meilleur à habiter que cette solitude, traversée par un chemin qui va d'une grande ville à l'autre. Car, en même temps qu'on est tranquille et qu'on respire l'air tout embaumé des bois, on voit, à chaque instant, passer des calèches de voyage et de lourdes diligences, dont le roulement, mêlé aux gretots des chevaux, retentit d'abord dans l'écho sonore des peupliers, et puis fait trembler vos croisées en courant sur le pavé du bourg, et finit par s'éteindre dans le forêt de Montereau.

Vers la fin de l'été 1808, sur les 8 heures du matin, il y avait un jeune piéton qui descendait le long de ces beaux peupliers dont j'ai parlé. Ce jeune homme, nommé Hubert, était orphelin; mais il n'y avait pas longtemps, car il était encore en deuil et portait un crêpe à son chapeau.

Le terme de son voyage était une maisonnette blanche, située à l'autre extrémité du village, au bord de la forêt de Montereau, et où demeurait, avec Germaine sa fille, le père Vincent, honnête vigneron de Valence.

de bonne volonté pour le genre humain qui n'en méritait guère, et il se sentait de l'indulgence et de la pitié pour toute espèce de créature. Il venait tous les ans, aux vendanges, voir le père Vincent; et tous les ans il trouvait Germaine un peu plus jolie; et à la fin, il ne le dit à personne, mais c'était Germaine qu'il venait voir. Germaine était une charmante fille de dix-huit ans. On l'avait fait élever dans une pension de Montereau, et elle s'habillait comme les jeunes ouvrières de la ville, avec des robes blanches et des tabliers de soie noire, et elle se coiffait avec des bonnets de tulle dont les pattes ruchées venaient se joindre sous son menton par derrière les boucles blondes de ses cheveux, ce qui était cause que dans le village on la trouvait fière et coquette.

Or, ce soir Hubert venait bien avant les vendanges, puisqu'on n'était encore qu'au milieu du mois d'août. Il y avait donc quelque chose d'extraordinaire, et le père Vincent était loin de s'attendre à sa visite.

En même temps que le jeune homme marchait le long des peupliers, n'ayant plus guère qu'un quart-d'heure de chemin pour arriver au logis de son parrain, celui-ci était à la table dans sa maisonnette et faisait son déjeuner d'un bon quartier de chevreuil froid, qu'il arrosait du vin de sa vigne. C'était un gros homme, au visage plein, coloré, rude et candide. A côté de lui, assis à la même table, mais sans partager son repas, était un jeune homme à l'air dégagé, qui portait une culotte collante de daim jaune, des bottes fortes, armées de grands éperons, une blouse bleue toute neuve, les cheveux tressés par derrière et poudrés, un chapeau couvert d'une coiffe cirée, et à ce chapeau une touffe de rubans tricolores.

Germaine n'était pas là.

—Je te dis, Nicole, que ça ne se peut pas, disait à ce jeune homme le père Vincent en posant sur la table le verre qu'il venait de vider. J'aime mieux te parler franchement.

—J'aime mieux cela aussi, mon oncle, reprit l'autre avec une figure qui exprimait la contrariété.—Moi je suis venu tout rondement vous demander la chose, au lieu de vous envoyer mon père comme ça se pratique ordinairement. Ça nous paraissait si simple à tous les deux...

—Si simple, si simple!

—Mais dame! mon père est votre frère; c'est le plus fort maître de poste du pays, à vingt lieues à la ronde, et en réunissant vos deux avoirs...

—Je comprends bien que Durgon, ton père et mon frère aîné, logne une affaire comme ça, d'autant plus que j'ai fait proscrire la part d'héritage qu'il aurait bien voulu me rogner, et qu'il vient de perdre vingt chevaux dans la réquisition de l'année dernière; mais toi, mon garçon, je ne comprends pas que tu ne voies qu'une affaire là-dedans.

—Mais, mon oncle, j'aime bien ma cousine.

—Ce n'est pas vrai: tu la rendrais malheureuse. Je n'ai pas confiance dans ton caractère. Je te connais, vois-tu! et tant que je vivrai, Germaine ne sera pas ta femme.

—Vous êtes dur, père Vincent.

—Je suis juste et j'aime mon enfant. D'ailleurs, est-ce que tu n'as pas tiré à la conscription hier? est-ce que tu ne pars pas demain? Comment peux-tu demander une fille, avec des rubans de conscrit sur la tête?

—On a bien vite obtenu quinze jours ou trois semaines pour se marier...

—Oui, et puis un mois après la mariée est veuve.

—Oh! n'ayez pas peur, je ne me laisserai pas tuer comme ça.

—Parbleu! je le sais bien. Tu n'es pas un gaillard à risquer ta peau, même en Espagne, où vous allez.

—Il ne faut pas dire ça, mon oncle; ce n'est pas un crâne postillon comme moi, connu sur toute la route...

—Oui, oui, tu fais le brave sur le dos d'un cheval; mais nous te verrons à pied l'arme au bras, devant une batterie...

—Le sénat vient de décréter quatre-vingt mille hommes pour tomber sur l'Espagne; mais si tous les conscrits étaient des Nicole, on pourrait en compter deux cent mille...

—Il ne manque plus que de te vanter!

—Écoutez, mon oncle, vous ne voulez pas? voilà tout. Il faudrait peut-être encore savoir si Germaine est de votre avis; mais enfin...

—Germaine ne l'aime pas, si tu veux que je te le dise; et voilà le fin mot.

—C'est bien dit: voilà le fin mot; je suis bien qui elle me préfère, et celui-là....

—Eh bien, qui est-ce celui-là?

—Parbleu! c'est votre fils aîné, ce grand nigaud d'Hubert, un monsieur, un enjoleur, un rien du tout, qu'on coucherait par terre d'un coup de poing!

—Et qu'est-ce que tu ferais si je le préférerais aussi, moi?

—Il me verrait entre deux yeux! j'ai jamais pu le sentir!

—Tais-toi toujours. Voici Germaine.

La fille du vigneron entra, et la conversation s'arrêta tout court. Le vigneron avala un immense verre de vin pour se donner une contenance. Nicole mit son coude sur la table et se mordit le poing sans regarder Germaine; celle-ci fit une petite moue de mauvaise humeur en jetant un coup-d'œil d'impatience sur le postillon, qu'elle espérait peut-être ne plus trouver là....

Tous trois gardaient un silence pénible, et Germaine commençait à desservir son père lorsqu'un frappa à la porte.

Ce fut Germaine qui courut ouvrir. Hubert entra.

Nicole bondit sur sa chaise et pâlit; le père Vincent ouvrit de grands yeux étonnés, tandis que Germaine laissait échapper un cri involontaire de surprise et de joie.

—Bonjour, mon parrain; bonjour Germaine, dit Hubert tristement, sans voir Nicole, qui avait reculé sa chaise dans le fond de la salle.

—Bonjour, bonjour, répondit le vigneron, tandis que Germaine, toute rouge et tout émue, avançait bien vite une chaise et disposait un couvert. Allons, compte-toi là d'abord, et mange un morceau; tu nous conteras tes chagrins après déjeuner, car, à ce que je vois, il y a du nouveau.

—Merci, père Vincent, j'ai déjeuné au Châtelet. Et cependant Hubert, ayant déposé quelque part le havresac qui chargeait ses épaules, s'était assis près de la table.

Nicole ne disait rien.

—Tu n'as pas faim? c'est possible, mais tu n'es pas muet: bois un coup et parle. Qu'est-ce qu'il y a?

—Ce qu'il y a, répliqua subitement Hubert, avec vivacité, le voici!

En tirant de sa poche des rubans pareils à ceux du postillon, il les jeta par terre et les foula aux pieds.

—Comment, tu es conscrit et tu ne veux pas partir?

—Je suis conscrit et je ne veux pas partir! répondit le jeune homme en s'accoudant sur la table et appuyant son menton sur son poing fermé.

Nicole ne bougea pas, mais la joie se peignit sur son visage.

—Mais, reprit le vigneron, je croyais que tu étais exempt comme fils unique de veuve?

—Ah! voilà, répliqua Hubert avec aigreur, c'est qu'à présent je suis orphelin....

—Ah! mon Dieu! ta mère?... Elle n'y est plus.... depuis quinze jours....

—Pauvre garçon! dit le vigneron, en repoussant son assiette, tandis que Germaine, oubliant sa timidité, prenait en pleurant la main d'Hubert dans les siennes.

Hubert reprit avec courage: —Eh! a pensé à vous.... Elle y a bien pensé, la pauvre femme, au moment de s'endormir avec le bon Dieu, car....

Et ici Hubert regarda Germaine et serra vivement les deux mains de la jeune fille.

—Car elle devait venir avec moi aux vendanges de cette année; et comme je n'aurais pas été soldat, nous vous aurions demandé, mon parrain, de me donner Germaine pour femme....

A ces mots, la fille du vigneron tressaillit et laissa tomber en rougissant la main du voyageur, qui ajouta d'un air sombre: —Mais ça ne se peut plus!

—Si fait parbleu! interrompit avec cordialité le père Vincent. Allons, garçon, il s'agit seulement de ne pas l'écouter. Sois homme! surmonte ton chagrin: il faut servir le pays, enfant!

—Va-t-en, conduis-toi en brave, donne-nous de tes nouvelles, et quand tu auras fait ton temps, je te le promets, foi de Vincent! Germaine sera ta femme!

—Bien! dit Nicole entre ses dents. Hubert secoua la tête et répéta: —Cela ne se peut plus!

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s 6d et pour chaque insertion subséquente 7s deniers courant.

Pour dix lignes et au-dessus 4s 6d. La première insertion et chaque suivante 10d. Au-dessus de dix lignes 4 deniers par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'on soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion on traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

—Pourquoi? tu n'as que vingt-deux ans; ce n'est pas l'âge d'un mari. Un mari doit avoir de la barbe au menton et du plomb dans la tête....

Crois-tu que je t'aurais donné la petite comme cela tout de suite? Du tout! il aurait fallu la gagner et l'attendre.

On était en famille, on ne pensait plus qu'il y avait là un tiers.

—Oui, interrompit Germaine, en hésitant, mais....

—Mais quoi? petite fûtée!

—Mais, pas si longtemps! dit la jeune fille toute honteuse.

—Voyez-vous ça? Eh bien! passe encore! Qu'il s'en aille pour deux ou trois ans! qu'il demande un congé au bout de ce temps-là, et qu'il vienne nous voir; on causera. D'ailleurs, avec son éducation, il avancera vite. Mais qu'il parte! car enfin, mon filleul ne voudrait pas être un... réfractaire!

Hubert, qui avait écouté tout cela sans dire un mot et sans quitter son attitude morne et abattue, leva la tête et répondit d'une voix tremblante: —Je le suis déjà!

—Réfractaire! s'écria le père Vincent en frappant du poing sur la table.

—Réfractaire, répondit plus fermement Hubert en se levant.

Puis il alla reprendre son havresac, le replaça sur ses épaules, et le bâton à la main, tout prêt à se remettre en route, il parla ainsi au père Vincent et à Germaine:

—Écoutez. Il n'y avait pas trois heures que ma mère avait fermé les yeux, et elle avait encore le drap sur la figure et le crucifix sur sa poitrine. Ils sont venus me chercher pour m'enfermer. On n'avait pas perdu de temps. Le pays, qu'il faut servir, selon vous, mon parrain, le pays pourrait bien attendre qu'on eût enterré sa mère, pour vous envoyer tuer des hommes. C'est égal! j'ai obéi; je ne pouvais croire que moi, pauvre enfant, accablé de chagrins, je n'obtiendrais pas un peu de répit pour pleurer, et un peu de temps pour reposer ma tête brisée par les veilles, mon cœur déchiré par la douleur. Car enfin ceux qui sont joyeux mais qui ont un doigt de travers ou trois dents de moins sont reformés; ceux qui sont tristes, ceux qui ont l'âme malade, pourraient bien avoir besoin de quelques délais pour prier et pleurer. Non, père Vincent.

C'était le lendemain qu'il fallait partir, avant l'heure de l'enterrement. Je ne trouvais personne à qui demander vingt-quatre heures de grâce; si ce n'est un vieux sergent-major de ceux qu'on appelle gognarls. Celui-là me répond sans me regarder et presque sans m'écouter qu'on n'aurait pas facilement une vieille montache comme lui, et me tourna le dos. Que vous dirai-je? il fallut me cacher pour suivre le corbillard. Les camarades sont partis sans moi, je suis réfractaire!

—Tu te trompes, garçon, interrompit le père Vincent un peu rauque. On aura égard à tout cela: ne te brouille pas avec moi, Hubert. Rejoins ton corps, tu en seras quitte pour deux ou trois jours de salle de police.

—C'est possible, car je ne me suis pas sauvé, Dieu merci! Je suis venu jusqu'ici ma feuille de route à la main, et l'on ne m'a rien dit, mais c'était seulement pour venir jusqu'ici et pour vous dire ce que je répète encore. Je suis réfractaire parce que je veux l'être!

—Mais sais-tu qu'on te poursuivra, qu'on te fera marcher à coup de plat de sabre, attaché à la queue d'un cheval et traîné par des gendarmes de brigade en brigade.

—On me tuera plutôt, père Vincent! Oh! voyez-vous, je n'ai pas pleuré en vous parlant, mais j'ai plus de chagrin au fond du cœur que l'empereur n'a de puissance dans la main pour me faire obéir. Je n'oublierai jamais la cruelle insulte qu'on m'a faite: je ne serai pas puni pour avoir voulu enterrer ma mère: c'est à elle que j'obéirai, ce sont ses conseils que je suivrai, ses paroles que je conserverai. Elle m'a dit bien des fois: "Hubert, ton père a été tué à l'armée, tu as vu ce que j'ai souffert, je ne mourrai que de cette pensée-là: eh bien! si la vue d'une épauvette te tente après ma mort, si tu te bats, Hubert, souviens-toi bien que pour chacun des coups que tu porteras il y aura quelqu'un, une mère, une sœur, une fille, une femme, peut-être toutes ensemble, qui pleureront à cause de toi toutes les larmes de leurs yeux, qui s'habilleront de noir à cause de toi, qui seront pâles et tristes toute leur vie à cause de toi!" Et moi, je ne veux pas faire de veuves ni d'orphelins; je ne veux pas me battre! Je veux bien qu'on me tue, mais je ne veux pas tuer les autres....

Adieu, père Vincent. J'étais venu seulement pour vous dire adieu, et à vous aussi Germaine.... Ah! vous avez quelqu'un?... c'est Nicole.

Hubert, en se retournant, avait enfin aperçu le postillon, et celui-ci s'était levé.

—Mais oui, c'est moi, Monsieur Hubert! répliqua l'autre jeune homme avec une affectation très-marquée et en laissant percer dans son accent toutes les mauvaises passions qu'il avait dû contenir pendant la scène précédente.

—J'en suis bien aise, Monsieur Turgon, répondit froidement l'orphelin, et, à ce que je vois, vous êtes conscrit comme moi!

REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.—Nous avons reçu la 9e livraison de cette publication mensuelle. La collection de décisions de divers tribunaux du Bas-Canada, contenue dans cette livraison, est précédée d'un article en 8 à 9 pages, signé M., sur la question importante des prescriptions.

MORT SUBITE DE TROIS SEURS.—Le 9 de ce mois, l'aînée de trois demoiselles du nom de M'Que, demeurant à Cincinnati, alla au marché, revint au logis et mourut à son retour, par suite de la chaleur, dit-on. La seconde mourut de la même manière en revenant des funérailles de sa sœur aînée, et la troisième en assistant à celles de la seconde. La mère tomba malade pendant qu'elle assistait aux funérailles de la troisième, mais elle put regagner la maison.

ECHecs.—Nous apprenons, dit le Québec Mercury, que les trois parties si long-temps indécises entre les clubs de Québec et de Montréal ont été enfin décidées, et que les membres des clubs de notre antique cité sont les vainqueurs.

INCENDIE EN MER.—Le navire Erin, capitaine Conway, appartenant à M. William Henry de Québec, avait fait voile de Liverpool le 7 juin, pour ce port, avec un chargement de charbon. Le 17 juillet, lorsqu'il était au large de la Baie des Sept Îles, le capitaine Conway s'aperçut que le charbon était en feu, et au bout d'environ trois quarts d'heure, pendant lesquels on avait tous les efforts pour l'éteindre, le feu sortit par les écuelles, et le capitaine et l'équipage eurent à peine le temps de mettre les chaloupes à l'eau avant que le bâtiment fût tout embrasé. Ils ont été recueillis par une goëlette et sont arrivés ici vendredi soir. On pense que le charbon a pris feu spontanément, car on ne peut se rendre compte de l'accident d'aucune autre manière. L'Erin était un navire neuf, bâti à Québec.

ACTES OFFICIELS. Une proclamation de Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 juillet, offre une récompense de £100 pour la découverte et la conviction de la personne ou des personnes qui, dans la matinée du 23 juin dernier, auraient incendié la maison d'Adam Henry Myers, située dans la commune de Murray, comté de Northumberland, district de Newcastle, Haut-Canada. Une autre proclamation, en date du 22 juillet, déclare en vigueur, à compter de ce jour, par suite du changement des droits sur les céréales dans le Royaume-Uni, la section troisième de l'acte de la dernière session du parlement provincial, intitulé "Acte pour changer et amender les lois imposant des droits provinciaux de douane," ainsi que le tableau de droits annexé au dit acte et marqué A.

Un avis émané du bureau de l'inspecteur général, département des douanes, en date du 22 juillet, sous le titre de proclamation, et signé "J. W. DUNSCOMB, commissaire des douanes," fait savoir qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général désigner les bureaux de douane suivants, avec tous les ports d'entrepôt régulièrement constitués dans cette province, pour l'admission, franc de droits, du blé-froment étranger, destiné à être converti en farine pour l'exportation, conformément au dit acte (9 Victoria, chap. 1.) La gazette officielle de samedi contient, entre autres, les nominations suivantes :

BUREAU DU SECRETAIRE. Montréal, 25 juillet 1846. Il a plu à Son Excellence le gouverneur général faire les nominations suivantes, savoir : Dominique P. Myrand, écuyer, pour être avocat, solliciteur, procureur et conseil dans tous les cours de justice de Sa Majesté en cette partie de la province du Canada ci-devant Bas-Canada. Christopher Dunkin, écuyer, pour être dit dit en cette dite. Joseph Frigon, écuyer, pour être greffier de la cour des banqueroutes et dans et pour le district des Trois-Rivières. Charles William Whitcher, écuyer, pour être greffier de la cour des banqueroutes dans et pour le district de Saint-François. François Marcel Guay, écuyer, pour être régistrateur du comté de Dorchester, division numéro deux. Pierre Paradis, notaire public, de Saint-Henri, écuyer, pour être sous-agent de la seigneurie de Leuzon. Roderick McLennan, gentilhomme, pour être arpenteur dans et pour la sudite partie de la province du Canada. George F. Austin, gentilhomme, pour être dit dit dans dit dit.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général associer au bureau médical examinateur pour le district de Montréal, en vertu de l'ordonnance 28, Geo. 3, c. 8, les messieurs suivants, savoir : Wolfred Nelson, Francis Badgley, Pierre Antoine Connefroy Munro, William Sutherland, et Jean Gaspard Bibaud, écuyers, docteurs en médecine.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général accorder une licence à John Reid, écuyer, lui permettant de pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique dans la province du Canada.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général nommer les messieurs suivants commissaires pour la décision sommaire des petites causes, sous l'acte 7 Vic., cap. 19, savoir : Pour le township d'Arthabaska ; Zoël Béliveau, Pierre Landry et Pierre Turcotte, écuyers.

EXPÉDITION DE LA CALIFORNIE. Voici un document qui met à nu les projets du gouvernement des Etats-Unis relativement aux provinces septentrionales du Mexique, et les motifs de la guerre qu'il a provoquée en poussant l'armée d'occupation du Texas au-delà du Rio de las Nuéces, qui était la frontière reconnue de cette ancienne province mexicaine. L'Express a reçu, de son correspondant, copie de la lettre suivante, écrite par M. Marcy, ministre de la guerre, relativement à l'expédition de Californie.

Département de la guerre, 26 juin 1846. Monsieur, Le président étant déterminé à envoyer un régiment de volontaires, par la voie du cap Horn, au Pacifique, pour l'employer à poursuivre les hostilités contre quelque province du Mexique, probablement la Haute-Californie, m'a autorisé à

vous dire que si vous désiriez organiser ce régiment dans les conditions ci-après, et offrir ses services, ils seraient acceptés. Il est convenable que ce soit fait avec le consentement du gouverneur de New-York. Le président attend et même demande que grand soin soit pris de composer ce corps militaire de personnes recommandables, je veux dire, de bonnes habitudes, autant que possible de différents métiers et tels qu'ils restent, probablement, à la fin de la guerre, soit en Oregon, soit en toute autre portion de cette région du globe qui pourrait alors faire partie des Etats-Unis.

L'acte du 13 mai dernier autorise l'acceptation de volontaires pour douze mois, ou durant la guerre avec le Mexique. La condition d'acceptation, dans ce cas, pourrait être un engagement de service pendant la guerre et il serait expressément entendu qu'ils pourraient être licenciés sans réclamations, pour retourner chez eux, n'importe où ils serviraient à la fin de la guerre, pourvu que ce fût dans un pays faisant alors partie du territoire des Etats-Unis, ou bien qu'ils pourraient être transportés sur le territoire le plus proche ou le plus convenable des Etats-Unis, pour y être licenciés.

Les engagés doivent savoir que leur terme de service doit durer pendant la guerre, qu'ils doivent être licenciés comme il est spécifié ci-dessus, et qu'ils doivent être employés au service dans un pays éloigné.

Il est néanmoins très désirable qu'il ne soit pas publiquement connu ni proclamé qu'ils ont à se rendre à aucun endroit fixé. Une grande précaution est recommandée sur ce point.

La communication aux officiers et aux soldats doit être assez explicite pour écarter tout prétexte de plainte, et pour qu'ils ne puissent dire avoir été trompés sur la nature et la place du service.

On espère que le régiment sera prêt à s'embarquer d'ici au 1er août prochain ; et les mesures nécessaires au transport seront prises immédiatement.

Très respectueusement, Votre dévoué serviteur, W. L. MARCY, Secrétaire de la guerre. Au colonel J. D. Stevenson, à New-York.

Comme nous l'avions présumé, l'orage de vendredi dernier a causé beaucoup de dégâts dans plusieurs localités au sud du fleuve. A Saint-Constant, environ dix-sept bâties ont été rasées par le vent. Plusieurs ont été abattues ou endommagées à Chateaugay et à St-Isidore. De gros arbres ont été déracinés. Le grain a beaucoup souffert. A Varennes, trois vaches qui s'étaient réfugiées sous un arbre pour trouver un abri contre l'orage, ont été tuées par le tonnerre. A St-Jacques de l'Achigan, une trentaine de bâties ont été abattues et les grains ont souffert beaucoup de dommages.

Nous sommes passés tout-à-coup d'une chaleur de 95 degrés à une température glaciale. Les nuits ont été si froides depuis samedi qu'on a craint pour les gelées blanches, ce qui, à la mi-juillet, dans un temps où presque tous les grains sont en fleur, aurait causé de grands dommages. Les champs ont la plus belle apparence et on peut s'attendre à une abondante moisson s'il n'arrive pas d'accident.—(Minerve.)

ACCIDENTS.—Un journalier du nom de Tunsal, s'est tué mardi dernier, en tombant d'un échafaud d'une maison en construction dans la rue Campeau.

Hier matin, un jeune homme au service de M. Kelly, a eu le bras coupé par une scie.

Dernièrement, à St-Ours, un jeune homme d'environ 12 ans, fils de M. Gouffroy Cormier, qui s'amusa à jouer dans un moulin à carder, a été tué par la grande roue qui fait mouvoir la machine. Son corps a été horriblement mutilé.

Hier, un jeune garçon de 15 ans, du nom de Shiel, qui était sur le steamboat de Lanrairie, s'est précipité dans le fleuve. Il paraît qu'il avait déserté de chez ses parents, et en voyant arriver son père à bord, il prit la résolution de se noyer. L'homme de police qui se trouvait là eut le bonheur de le sauver.—(Idem.)

—Du nombre des passagers venus par le Cambria, arrivé à Boston, vendredi dernier, se trouve M. E.-C. Fabre, fils de E. R. Fabre, écuyer, de cette ville. M. Fabre arrive de Paris, où il était depuis trois ans.—(Idem.)

VIATOR au prochain numéro.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES. —22 juillet.—Goëlette Ste. Anne, le Marquant, 11 juillet, de Gaspé, à D. Fraser, cargaison générale, 4 passagers. —23.—Navire Joseph Conrad, Williams, 29 juin, de New-York, à G. B. Symes & Co., lest. —24.—Brick Martha Kennedy, 21 juin, de St. Jean de Terrebonne, à A. Gilmour & Co., lest. —Barque Queen, Watson, 21 mai, de Hull, à ordre, charbon, 96 passagers. —Niagara, Telly, 28 do de Liverpool, à ordre, lest. —Brick Ann, Nicholson, 31 do de Donegal, à LeMesurier & Co., lest, 40 passagers. —Navire Ann Jeffery, Carter, 9 juin, de Liverpool, à Sharples & Co., lest. —Sir Ed. Hamilton, Lundy, 23 mai, de Hull, à G. B. Symes & Co., charbon, 156 passagers. —Brick Pomona, Renney, ter juin, de Dublin, à H. N. Jones, lest. —Percy, Scott, 20 mai, de Greenock, à W. J. C. Benson, lest. —Niobe, Glan, 20 do de Sunderland, à Anderson & Paradis, charbon. —Minerva, Clark, 23 do de Newcastle, à T. C. Lee, charbon. —Iylon, Williamson, 8 do d'Almeira, à ordre, lest. —Brenda, Warden, 27 do de Donegal, à ordre, lest, 173. —Hannah, Bartlett, 4 juillet, de St. Jean Terrebonne, à A. Gilmour & Co., lest. —Barque Messenger, Garrick, 23 juin, de New-York, à E. & J. E. Oliver, résine et poix. —Favorite, Scadden, 27 mai, de Gibraltar, à G. B. Symes & Co., lest. —Navire Lord Ashington, Brown, 7 juillet, de New-York, à E. J. E. Oliver, lest. —Symmetry, McKennell, 4 juin, de Liverpool, à Pickersgill, Tibbets & Co., lest. —25.—Brick Astrea, Parkin, 29 mai, de Sligo, à T. C. Lee, lest, 1 passager de chambre et 177 de l'avant.

—Exmouth, Booth, ter juin, d'Aguilas, à ordre, lest. —Glide, Wyman, 28 do de Matanzas, à J. W. Leaycraft, mélasses. —Barque Mary Ann, Brown, 5 juin, de Glasgow, à ordre, charbon, etc. —Standard, McMullan, 7 do de Londres, à ordre, lest. —Navire Lady Falkland, Smith, 26 do de Liverpool, à A. Gilmour & Co., lest. —Goëlette Trois Frères, Landgren, 11 juillet, de la Baie St. George, de Terrebonne, à H. J. Noad & Co., harengs, huile et saumon. —Indian Queen, Vigness, 15 do de Miramichi, à H. J. Noad & Co., poisson. —Brick —Goble, 31 mai, de Liverpool, à G. B. Symes & Co., lest. —Lady Cambemere, Cook, 56 jours, de Carthage à ordre, lest. —Hannah Kendall, 8 juin, de Maryport, à G. B. Symes & Co., lest.

UNE VIE SAUVÉE

Mont Holly, New-Jersey, ter nov. 1845. M. Seth W. Fowler, Cher Monsieur, Ayant retiré un grand bien de l'usage du BAUME DE CERISES SAUVAGES DU DOCTEUR WISTAR, je m'empresse d'accéder à votre prière de rendre témoignage en sa faveur. Je fus pris, il y a quelque temps, d'un rhume qui s'attacha sur mes pommons ; pendant plusieurs semaines je fus incommodé d'une toux maussade, je crachai du sang plusieurs fois, et j'avais tous les symptômes alarmants d'une consommation confirmée. Je désespérais de ma guérison. Après avoir essayé en vain de divers remèdes, j'obtins une bouteille de votre baume ; j'en pris trois bouteilles, et à mon grand étonnement je fus entièrement guéri. C'est à ce médicament seul que j'attribue le recouvrement de ma santé. Je recommanderais à tous ceux qui sont malades ou affligés d'affections pulmonaires d'essayer, sans délai, du BAUME DU DR. WISTAR.

THOS. F. KEELER. Toute bouteille contenant du vrai BAUME DU DR. WISTAR porte la signature écrite de I. BUTTS. Se vend à Québec chez JOHN MUSON et JOSEPH BOWLES.

MARIAGE.

A Liverpool, le 3 juin, par le révérend Henry Holmes, John Jeffery, écuyer, de Québec, à Eliza Shaw fille d'Isaac Holmes, écuyer, de Great-George-square.

DECES.

A Saint-Roch, jeudi soir à neuf heures, Marie-Virginie-Rebecca, âgée d'un an, quatrième enfant de Joseph Lefebvre, écuyer, notaire. A Vaudreuil, le 19 du courant, à l'âge de 79 ans, dame Marguerite Charlebois, veuve en premières noces de leur Joseph Mondion, marchand de la compagnie du Nord-Ouest, et en dernier lieu de feu J. Bte. Lefebvre, écuyer, en son vivant premier capitaine du bataillon de Vaudreuil. A Luthinière, le dix du courant, après une longue maladie soufferte avec la résignation et la force d'âme que le bon chrétien pose dans la pratique de la religion, monsieur Oésime Gadin jeune commerçant du lieu. Un concours nombreux l'entourait pendant tout le temps de sa maladie et l'accompagnait jusqu'à sa tombe ; preuve non équivoque des sentiments d'estime de ses concitoyens. Vendredi 24 courant, après cinq jours de maladie, Emma, épouse d'Edward Ryan, écuyer, âgée de 32 ans. En Angleterre, le 25 du mois dernier, le révérend George Robert Mountain, recteur de Havan (Hamshire), fils du premier évêque anglican de Québec, et frère de l'évêque anglican actuel de Montréal.

PASSAGE ET FRET REDUITS ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL.

JUSQU'A nouvel avis, les prix de Passage et de Fret par les vapeurs "Montréal," "Queen" et "Lord Spynham," seront comme suit : Passage dans la chambre, repas compris, 5s. Sur le pont 7jd. Le Fret 50 pour cent plus bas que le Tarif. H. E. SCOTT, Agent M. & Q. S. B. Co. Québec, 27 juillet 1846.

LE navire à vapeur SAINT-GEORGE partira pour la Rivière du Loup VENDREDI MATIN 24 courant, à SEPT heures précises, et le VENDREDI 31 il partira pour Chicoutimi pour revenir le Dimanche suivant ou le Lundi matin. Passage jusqu'à Chicoutimi et retour, £3. Il arrêtera à la Rivière du Loup en allant et en revenant. Les passagers sont priés de prendre leurs billets au bureau de Québec, 22 juillet 1846. W. STEVENSON.

CONTRAT POUR TRANSPORT DE MALLE.

DES soumissions seront reçues par le Député-Directeur-Général des Postes à Montréal jusqu'au LUNDI 17 AOUT prochain, pour le transport des Mallets de Sa Majesté, une fois par semaine, entre Québec et la Rivière du Loup en bas sur un contrat de trois années à compter du 6 septembre prochain. On peut voir les conditions du Contrat en s'adressant aux Maîtres de Poste de Québec, Saint-Thomas, la Rivière Ouëlle ou la Rivière du Loup en bas. Québec, 27 juillet 1846. 3f

EXHIBITION DE VERRE.

M. MALONEY, le célèbre souffleur de Verre, a l'honneur d'annoncer aux habitants de cette ville et des environs qu'il a pris le magasin ci-devant occupé par feu Léon Gingras, rue des Forges (faubourg Saint-Roch, où il soufflera la verre tous les soirs à SEPT heures, sous toutes ses formes si variées. Le prix d'admission n'est que de 74 et sera pris à la porte. Pour les enfants au-dessous de douze ans, moitié prix. Québec, 27 juillet 1846.

VOYAGE DE PLAISIR A GASPÉ.

LE navire à vapeur SAINT-GEORGE partira d'ici le JEUDI 13 AOUT pour un voyage de plaisir à Percé où il restera un ou deux jours, et arrêtera à la Rivière du Loup en allant et en revenant. Le Saint-George descendra par la côte du Sud et remontera par la côte du Nord. Prix pour le voyage, £7 10s, les repas compris. Les personnes qui se proposent de faire ce voyage dans le St-George sont particulièrement priées d'envoyer leurs noms au bureau de Québec, 24 juillet 1846. W. STEVENSON.

Pont de Melbourne.

DES soumissions adressées au soussigné et endossées : Soumissions pour le Pont de Melbourne, seront reçues à ce bureau jusqu'au 10 du mois prochain, pour la construction des Pil s, des Culées du Pont, et des Approches du Pont proposé sur la rivière St-François à Melbourne, suivant les plans et devis qu'on peut voir à ce bureau et à celui de la porte à Melbourne. Les soumissions devront spécifier le montant en bloc pour lequel on propose d'exécuter l'ouvrage complet dans toutes ses parties, et devront contenir les signatures de deux personnes solvables qui se rendent cautions pour la due exécution du contrat. L'ouvrage devra être achevé, ou plus tard, le 1er septembre 1846. Par ordre, THOMAS A. BÉGLÉY, Secrétaire. Bureau des Travaux Publics, Montréal, 18 juillet 1846.

VENTES PAR ENCAN. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Par encan seront vendus, MARDI prochain, 28 courant, à la résidence de E. L. MONTIZAMBERT, écuyer, rue Saint-Anne, près de la Prison : SEPT meubles de ménage consistant en Tables d'acajou, à dîner, à cartes, à loto et autres, Buffet, Tapis, Rideaux de fenêtres, Chaises, Miroirs, Couchettes, Lits et Linge de lit, Gardarobes, Porcelaine, Verrerie et autres Vaisselles, Bibliothèques vitrées, Garniture de bureau, Lampes, et Horloge, Poêles doubles, simples et de cuisine et Tuyaux, Armoires à Vaisselle, Garde-feux, Garnitures de feu et une variété d'autres articles. La vente à UNE heure précise. Conditions—Comptant. Québec, 24 juillet 1846. B. COLE, E. & C.

VENTE DE MEUBLES DE MENAGE, ARGENTERIE, ETC.

Seront vendus MERCREDI prochain, 29 courant, à la résidence de feu S. SCOTT, écuyer, rue Hope : SEPT Meubles de Ménage, consistant en Tables d'acajou à dîner, à cartes, à loto et autres ; Chiffonniers, Buffet, un Piano excellent, Sofa couvert en damas, Chaises de do, Lampes de table et de passage, une superbe Horloge de cuisine, 7 magnifiques gravures vie de Napoléon, 2 do de regardant dedans et regardant dehors. Argenterie : Service d'argent à thé et à café, Chandeliers d'argent, Huiliers, Fourchettes, Cuillers, Portes-Liquides ; Porcelaine, Verrerie et Faïence, Ustensiles de cuisine, Poêles et Tuyaux, etc., etc. —AUSI— Une quantité de Vin de Madère et autres et une très bonne Vache. La vente à UNE heure. Conditions :—Comptant. Québec, 24 juillet 1846. B. COLE, E. & C.

5 BOTTES de Vin de Xérès très supérieur

Il sera vendu au magasin des soussignés, MERCREDI prochain, 29 courant, à DEUX heures : 10 barriques de Porto de Sicile 50 quartaux de do 3 pipes Eau-de-vie de Martel 3 pipes Genièvre de Hollande 3 tonnes Rhum de Démérara fort 4 do de Ste-Croix 15 do de Méisse 20 quarts Huile d'Olive fraîche 50 boîtes Amandes écalées 10 quarts Gingembre 50 sacs Poivre noir 30 caisses Moutarde de Durham, 1 30 do Verrerie, Gobelets et Verres à Vin assortis 15 quarts Marinades de Londres 30 caisses Saucis 50 boîtes Chandelles à mèche cirée 2 caisses Indigo 20 sacs Coton à mèches 150 boîtes Savon 300 Poches vides 15 douzaines Faux patentes, 30 à 40 pouces 50 do Faucilles 250 boîtes Vitres d'Angleterre, 64 x 74, 94 x 84, 9 x 9, 8 1/2 x 9, 10 x 8, 12 x 10, 14 x 10, 6 x 14, 16 x 18, 18 x 10, 14 x 10, 14 x 10, 6 x 14, 16 x 18, 20 x 14, 20 x 16, 21 x 14 10 quarts Huile de Lin 57 juillet 1846. DUPONT & Co.

Vente au Compte des Assureurs.

Il sera vendu par encan, aux magasins de MM. LE MESURIER, TILSTON & Co, MERCREDI prochain, 29 courant, à DEUX heures, pour compte des assureurs ou autres intéressés : R. P. F. — 68 PANIERS CHAMPAGNE. 11.—58 quarts contenant Porter de Londres et de Dublin, et Aile pâle de L. O. Echarquées dans un état avarié de la Mary Bibby, capitaine Archibald, venant de Londres. 27 juillet 1846. DUPONT & Co.

Par encan sera vendu MERCREDI prochain, 29 courant, au magasin des soussignés, à DEUX heures précises. Pour compte des Assureurs ou autres intéressés : J. X. D'ARTIE d'un quart de LINES débar-m 31 qués dans un état avarié de la Lima Packet, capitaine Thomas Robinson, venant de Liverpool. Québec, 27 juillet 1846. DUPONT & Co.

Par encan sera vendu, aux magasins des soussignés, DEMAIN, MARDI 28 juillet, à DEUX heures précises, UN assortiment général de MARCHANDISES SÈCHES. G. & H. GIBSONE. 27 juillet.

VENTE PEREMPTOIRE.

IL sera vendu, sans réserve, MERCREDI prochain, 29 juillet, aux magasins des soussignés, au compte de qui il appartiendra : Anne M'Kim, 5 caisses Thé Twanky George Hallet, 3 1/2 do do Young Hyson Valparaiso, 19 do do do Talbot, 9 1/2 do do do Horatio, 19 do do do Stebits, 16 do do do Luconia, 2 1/2 do do do Paul Jones, 18 caisses do Souchong capro. La vente à DEUX heures. DUPONT & Co. Québec, 24 juillet 1846.

Par encan sera vendu, aux magasins du soussigné, JEUDI prochain, 30 courant, à DEUX heures : UN assortiment général de Marchandises Sèches de fonds et fantaisie. Québec, 27 juillet 1846. E. LACROIX, E. & C.

VENTES DE MEUBLES.

Seront vendus, JEUDI et VENDREDI, 30 et 31 du courant, aux magasins du soussigné, rue du Palais : TOUS les Meubles de ménage, etc., appartenant aux Officiers du 14e Régiment, consistant en Tables, Chaises, Tapis, Commodes portatives, Sofas, Couchettes, Lits et Linge de lit, Fusils simples et doubles, Ustensiles de cuisine, avec une variété d'autres articles. —AUSI— Un excellent Carrosse, Sleighs, Harnais simples et doubles, un Piano d'un son supérieur, de Broadwood. La vente à DEUX heures chaque jour. Québec, 24 juillet 1846. B. COLE, E. & C.

LE navire à vapeur LADY COLBORNE laissera ce port DEMAIN, à UNE heure après-midi, pour faire un voyage de plaisir autour de l'île d'Orléans. Prix 2/6. Québec, 27 juillet 1846.

MAGASIN DE BOTTES ET SOULIERS DE NEW-YORK, No 18, rue Saint-Jean, Québec. NOUVEL ARRIVAGE. On vient de recevoir : 2000 PAIRES pour Dames et Messieurs. Ce fonds sera vendu à très-bas prix. On adhèrera strictement à la devise : Prompts retours et petits profits. EMERY C. BROWN, Conducteur. 27 juillet 1846.

AVIS public est par le présent donné que le soussigné a été nommé élu curateur en justice à la succession vacante de feu JEAN SILVAIN, en son vivant de St. Anselme. Ceux qui doivent à cette succession sont priés de payer au soussigné, et ceux à qui il est dû sont priés de lui envoyer leurs comptes afin de les faire entrer dans l'inventaire. F. X. BUTEAU, Marchand. St. Anselme, 24 juillet 1846.

TROUVEE, St-François, île d'Orléans, en juin dernier, A Une CHALOUPE avec un grément de ligne de pêcheurs. On pourra la ravoir en s'adressant à Louis FÉLIX dit LACHANCE, sur les lieux, près de l'Eglise. 24 juillet 1846.

LAMPES! LAMPES!! LAMPES!!! H. RICE (ci-devant WYMAN & RICE de Montréal), prend la liberté d'informer les citoyens de Québec et des environs qu'il a pris le local occupé ci-devant par J. J. CARSWELL, comme Magasin de Lampes, où il sera constamment pourvu d'un assortiment des meilleures Lampes à huile et des patrons perfectionnés les plus nouveaux ; aussi Mèches, Verres, Globes, Térébenthine et Huile de toute espèce et de la meilleure qualité, qu'il vendra à bas prix en gros et en détail. H. R. désire informer le public qu'il a eu main et fait constamment fabriquer des meilleurs matériaux et par les meilleurs ouvriers, Portefeuilles de cuir soigné, Tiges de bottes et Mallets commodes. Aussi vaisselles, Boîtes à chapeaux de dame et Bacs de voyage ; le tout garanti de la meilleure qualité. Vaisselles à capaqueter en gros. Québec, 24 juillet 1846.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

DES soumissions cachetées seront reçues à ce Bureau jusqu'à l'heure de MIDI du JEUDI SIXIEME jour d'AOUT prochain, pour la fourniture de 190 BALAIS de BOULEAU et de BOURDAINE en égales proportions, livrables aux magasins des casernes à Québec, comme suit, à savoir : 500 entre le 1er et le 10 septembre prochain 500 do le 1er et le 10 novembre do 500 do le 1er et le 10 janvier 1847. 400 do le 1er et le 10 mars do. Le tout sujet à être approuvé ou rejeté par le Barrack-Master. Le paiement sera fait en billets de banques ayant cours, sur livraison dûment faite de chacun des lots ci-dessus, et l'on exigera deux cautions suffisantes pour le fidèle accomplissement du contrat. Bureau du Commissariat, Québec, 20 juillet 1846.

LE bateau à vapeur LADY COLBORNE partira pour la Rivière du Loup JEUDI MATIN, 28 courant, à SEPT heures. Il partira pour la Rivière Sagueny le JEUDI 30 du courant à SEPT heures du matin, visitera Tadoussac, la Baie des Haies et Chicoutimi, arrêtant à la Rivière du Loup en allant et en revenant. Passage jusqu'à Chicoutimi et retour, £2 10 0, les repas compris. Pour aller à la Rivière du Loup ou en venir, 15s, les repas non compris.—20 juillet 1846.

LE bateau à vapeur le CHARLES-EDOUARD partira pour Saint-Anne du Nord, le 28 juillet courant, à CINQ heures du matin, si le temps le permet, pour la commodité des personnes qui voudraient aller ce jour-là entendre le service divin à Ste-Anne et sera de retour à SIX heures du soir. Le prix sera de 1s par tête.—17 juillet 1846.

SEMINAIRE DE QUÉBEC.

LES exercices publics du Petit Séminaire de Québec, auront lieu le 27, mardi le 28 et mercredi le 29 courant. Les séances commenceront à 8 heures du matin et à 11 heures de l'après-midi. Les Messieurs du Séminaire invitent respectueusement les parents des élèves et le public en général à venir honorer de leur présence l'examen des classes. Les Exercices se termineront le lundi par une petite pièce composée "The Town Meeting on Slavery" et les deux autres jours par une discussion sur l'importance relative en Canada du Commerce, de l'Industrie manufacturière, et de l'Agriculture. Le tout comme d'usage, seront suivis de la distribution solennelle des prix. Les vacances d'ouverture jeudi matin, 30 juillet, et dureront jusqu'au soir du 18 septembre. Québec, 17 juillet. 5f

COLLEGE DE SAINTE ANNE.

LES exercices publics du Collège de Sainte Anne auront lieu Mercredi le 29 et Jeudi le 30 du présent. La première séance du mercredi s'ouvrira à 8 1/2 heures ; la seconde à 11 heures. La première séance du jeudi s'ouvrira à 8 heures ; la seconde à 11 heures précises. Des billets seront distribués à l'ouverture des séances. La rentrée des élèves est fixée au jeudi, le 17 de septembre.—Ste. Anne, 4 juillet 1846.

AVIS.

Chemin de fer du St. Laurent à l'Atlantique. ON fait savoir qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES de la Compagnie du chemin de fer du SAINT-LAURENT à l'ATLANTIQUE se tiendra à l'HOTEL DALY (ci-devant Hôtel Rasco), en la cité de Montréal, le JEUDI 30e jour de JUILLET prochain, à DEUX heures de l'après-midi, à l'effet de prendre en considération le Rapport qui sera alors fait par les Directeurs, et d'adopter des procédés ultérieurs. Et sont tous invités à s'y rendre ponctuellement. Par ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Compagnie du) C. de F. du St-L. à l'A.) Montréal, 26 juin 1846.

BUREAU DE MÉDECINE DE QUÉBEC.

HOTEL-DIEU, 6 juillet 1846. LA prochaine séance trimestrielle de ce Bureau, pour l'examen des Candidats à l'Étude ou à la Pratique de la Médecine, aura lieu MARDI, le QUATRIEME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures P. M. Les Candidats sont requis de transmettre leurs documents au Secrétaire, au moins trois jours avant l'Examen. Par ordre du Bureau, J. Z. NAULT, Secrétaire.

F. M. DEROME, avocat, rue Bue, n° 29, Haute-Ville, vis-à-vis le Chien-d'Or.

MARCHANDISES, &c.

A VENDRE, Par le sousigné, chez LOUIS SIMARD, Marché St. Paul: 50 DOUZAINES de Balais 26 do de Seaux 600 lbs de Saindoux 9 grosses d'Allouettes 22 juillet 1846. VITAL DUPONT.

Les sousignés offrent à vendre, 20 QUARTAUTS Eau-de-vie supérieure. Québec, 23 juillet 1846. G. & H. GIBSONE.

PERDUE, CE matin, depuis le marché de la Haute-Ville à aller chez l'honorable La Massue, et de là à l'Abbaye, une BOURSE DE SOIE, couleur de vin contenant dix-huit piastres en papier et deux tennes-sous. Qui conque la rapportera à ce bureau sera récompensé. 23 juillet 1846.

A VENDRE, PAR LES SOUSSIGNÉS: 100 DOUZAINES des meilleures Feuilles d'acier de Steinfors, n° 3 et 4 50 do Flux de 32 pouces G. & H. GIBSONE. 20 juillet 1846.

UN JEUNE HOMME, bien recommandé et qui a fait un cours d'études, désire prendre place dans un magasin. S'adresser à ce bureau. Québec, 17 juillet 1846.

Avis aux Meuniers. ON demande un bon meunier honnête et actif pour un moulin à farine et un moulin à cardes. Personne ne doit se présenter qu'avec de bonnes recommandations. S'adresser à ULRIC J. TESSIER, N° 68, rue St. Louis, 26-1m Québec, 15 juillet 1846.

PIANOS. PLUSIEURS PIANOS d'un son supérieur et d'un haut fini, faits des meilleurs matériaux, et garantis devoir résister à ce climat, sont à vendre, à échanger ou à louer, chez D. WEST, horloger, encourence des rues du Palais et Saint-Jean, Haute-Ville. Québec, 15 juillet 1846.

UN Instituteur possédant bien les langues française et anglaise, l'arithmétique, la tenue des livres, la géographie, etc., désire s'engager dans une paroisse de campagne. S'adresser à ce bureau. Québec, 15 juillet 1846.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ. UNE quantité de Meubles provenant d'une Banqueroute et consignés de Montréal au sousigné, consistant en superbes Tables à loi, à dîner et à cartes, Sofas et Chaises d'osier et de noyer couverts en crin, superbes Chiffonniers et Commodes, Couchettes à haute et à basses colonnes, Matelas de crin, Paillasses, Baudets, Lavoires, Miroirs de toilette, etc., etc. N. BALZARETTI Québec, 8 juillet 1846.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE COMMERCE, A vendre à Gentilly, à 6 1/2 milles de Québec, District des Trois Rivières, à des Termes de paiement faciles; on donnera des titres hypothécaires. J. VIVIS

A ceux qui désirent acheter un grand établissement pour y manufacturer des madiers et y faire un grand commerce de toutes sortes de bois, et aussi il y a un grand établissement pour ce der la laine et faire de l'étoffe; en outre une des plus belles maisons de campagne, bien finies, avec toutes ses dépendances et un superbe jardin, deux grandes Terres en culture, etc. Descriptions comme suit de chaque lot.

- N° 1. DEUX grands Moulins à Scies avec des Roues de fonte patentes qui font travailler 45 Scies, et deux circulaires, et comptent 800 à 1000 madiers par 24 heures; ces deux Moulins ont été bâtis en 1843 et 1844, ils sont parfaitement finis et sur les meilleurs principes. N° 2. Un grand Moulin à carder et fouler dans le meilleur ordre; ce moulin à carder est loué 487 10s par année. N° 3. Quai, écluses, dalles, dallots, chaland, voitures, cleveaux, chaises et tout ce qui appartient aux dits moulins. N° 4. Boutique et forge complètes. N° 5. Boutique de charpentier do. N° 6. Un grand établissement de Potier où on fait aussi des Poêles Russes. N° 7. Six bonnes Maisons neuves, il y en a une particulièrement qui fait la résidence d'une famille respectable. N° 8. Un grand établissement de Peau-se complet. Tous ces établissements sont des deux côtés de la Rivière Gentilly dans un espace d'un arpent et à vingt arpents du fleuve St. Laurent, où le reflux monte à chaque marée; cet établissement est à deux milles de l'église. N° 9. Et aussi un demarpent de l'église, une superbe et grande maison bien finie où il y a deux Poêles Russes dans le passage, qui réchauffent toute cette maison, qui de superbes dépendances consistant en un superbe jardin, berceau bien fin, un hangar à deux étages, une grande remise pour les voitures, écurie et quatre autres bonnes bâtisses avec une cour pavée en bois; cette propriété a été bâtie en 1843 et finie en 1845. Deux bonnes Terres; il y a environ 80 arpents en bonne culture. N° 10. Et aussi deux autres Terres à foin, contenant 20 arpents aussi en culture. N° 11. Une terre à bois à 7 milles du moulin, contenant 90 arpents; on pourra aussi vendre les meubles qui se trouvent dans la grande maison, si l'acquéreur le désire; cette grande dépendance est à un demi-arpent de l'église, habitée par le propriétaire, et aussi ses voitures et chevaux et le fonds du magasin consistant en un assortiment général propre pour le débit, qui est d'environ £1500 à £2000. Ces moulins sont bâtis sur la grande rivière de Gentilly, où il est bien connu qu'il y a une grande quantité de bois de toute description et qui est aussi à environ de six milles de la grande rivière Bécanou qui est bien connue aussi pour y avoir une grande quantité de bois qui peut être amené à ces moulins, ce qui donne une grande valeur à ces propriétés. Ceux qui désireront visiter ces établissements pourront s'adresser sur les lieux au propriétaire, A. STEIN ACUY; on pourra aussi avoir toute information et voir le plan au Bureau du sousigné qui est autorisé de vendre ces propriétés. Québec, 13 juillet 1846 15 F. BUTEAU, Quai Napoléon.

CHAPEAUX FRANÇAIS. Le sousigné vient de recevoir et offre en vente 12 Douzaines de Chapeaux à la polka. Rue Buade, N° 8. J. B. CORRIEVAU. Québec, 22 mai 1846.

AVIS. MADAME ELIZABETH PIN, épouse de feu LOUIS LACROIX, en son vivant de Québec, autorise Mr. EDOUARD LACROIX, son fils, à régler et retirer toutes sommes qui peuvent lui être dues et du tout donner bonne et valable quittance. Québec, 1 juin 1846. ELIZABETH LACROIX

TABAC EN POWDRE. LES sousignés ont constamment en mains un approvisionnement de TABAC COMMUN et de SENZEUR, de la meilleure qualité. G. & H. GIBSONE. Québec, 4 mai 1846.

MARCHANDISES, &c.

Reçu par l'Erromanga. TOLE pour couvrir, galvanisée Chânes de Rouage Cables chaîne Faulx, faucilles Scies à moulin Clous à ardoise et à ferblanc C. & W. WURTELE, Rue St. Paul. 19 juin 1846.

En vente—Reçu de la PERSÉVERANCE de Hambourg. VILLESURES Vitres d'Allemagne, de toutes grandeurs et double épaisseur 150 demi-Jeanes Faulx d'Allemagne Meilleur Acier do C. & W. WURTELE, Rue St. Paul. 19 juin 1846.

A VENDRE, ZINC en feuilles Ferblanc du Canada Bêch s, Feuilles Acier Peinture Blanche et Rouge Huile de Lin cru et bouillie C. & W. WURTELE, Rue St. Paul. 19 juin 1846.

FRS. BUTEAU, MARCHAND A COMMISSION ET AGENT QUAI NAPOLEON.

RECEVRA et aura constamment à vendre, dans ses Hangars, sur son Quai, Rue St. Paul, Huile, Morue, Saumon, Harang, Lard, Beuf, farine, Blé,avoine, et autres grains, et toutes autres provisions. Aussi l'étrique, Charbon, Madriers, Plancher sèche et autres bois pour bâtisse, etc., etc. Québec, 15 juin 1846.

HARDES A LA MODE POUR LES MESSIEURS. LE sousigné a reçu par la Charlotte et le Douglas, de Londres, son assortiment de Draps superbes, Casimires, Doekins, Drills, Satins, Cachemires, Etoffe à Vestes de Valence, etc., etc., et il présente respectueusement la Bourgeoise et le public en général que M. RABINO est arrivé de Londres où il a été engagé pour conduire son établissement et pour couper. Un ami qui a engagé M. Rabino écrit: "J'ai vu le bon fortune d'engager pour vous un chef d'atelier qui a eu beaucoup d'expérience tant à PARIS qu'à LONDRES, il parle le français et l'anglais; et pour la coupe, quoiqu'il puisse avoir son égal, il ne saurait être surpassé". J. Rabino prie les messieurs qui désirent avoir des habillements taillés à la mode et qui leur aillent bien, de l'ESSAYER UNE FOIS; il ne doute point qu'il n'ait le plaisir de les revoir. Aussi, un assortiment de première qualité de Chapeaux de Dame, de paille, de ciseaux, de fantaisie et de Toison. Entrée à la chambre aux chapeaux par le magasin. Le sousigné garantit aux messieurs qui payent comptant que nul autre à Québec ne leur fera payer moins cher. E. P. WOOLRICH, Rue St. Jean, 74. Québec, 28 mai 1846.

MAGASIN DE PROVISIONS, EPICERIES, VINS, LIQUEURS ET FAÏENCES, EN GROS ET EN DETAIL. LES sousignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un Magasin d'Épicerie sur le coin du Marché St. Paul, et ils saisissent cette occasion pour informer plus particulièrement les marchands de la campagne qu'ils auront constamment en mains un assortiment général de Vaiselle en papier, Lards, Flours et Jambons, en gros et en détail. Ils osent se flatter que par l'attention et le choix de leurs effets pris dans les premières maisons de leur ligne, ils seront capables de satisfaire à tous les goûts. Tous ordres seront exécutés sous le plus court délai et à des prix modérés. N. B. Ils viennent de recevoir un assortiment de services à déjeuner et à dîner du premier goût et à bas prix. Ls BOURGEOIS & Cie. 25 mai 1846.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE. A Montréal, chez les Sœurs GRISSES, (Hôpital-Général).

A Québec, chez MM. J. & O. CREMAZIE, Rue Ste. Famille, n° 9. A New-York, chez J. C. ROBILLARD, Rue Nassau, n° 5. ON VIENT DE RECEVOIR, A l'Hôpital-Général de Montréal, UN bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, LE BON GOÛT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé. CETTE NOUVELLE IMPORTATION SE COMPOSE DE DAMAS de toutes couleurs, brochés or et argent fin, dans les goûts les plus récents. CROIX DE CHASUBLES, à reliefs, en grande richesse et variété de dessins. GARNITURES DE CHAPES enrichies de symboles gracieux. BANDES DE DALMATIQUES apparel tant les chasubles et les chapes. ETOLLES PASTORALES, en drap d'or, et damas variés. Le tout accompagné d'un assortiment COMPLET de FRANGES et de GALONS en or, argent et soie, de qualités et de dessins divers. —DE PLUS— QUELQUES ÉCHARPES de BÉNÉDICTION du T. S. Sacrement, (avec gloire au centre), confectionnées en France. —Aussi— UNE CHAPE et DEUX DALMATIQUES en drap d'ARGENT gaufré et richement brochés en DORURES à RELIEF. En s'adressant à l'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, MM. LES CURÉS rencontreront UNE GARANTIE RECOURABLE de la qualité et de la valeur des articles qu'ils voudront choisir, et de plus, (s'ils le désirent), l'avantage de confier AUX DAMES DE CET ÉTABLISSEMENT, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même. Les articles en bronze, or ou argent, et les ornements TRÈS-RICHES, ne seront importés que SUR COMMANDE, et livrés, par la même, dans toute leur FRAICHEUR et leur NOUVEAUTÉ de leurs dessins. STATUES DE GRANDEUR NATURELLE EN PLÂTRE BLANC OU COLORE, (d'une solidité remarquable) Le sousigné fournira SUR COMMANDES et à bas prix les statues du SAUVÉUR, de MARIE, de STE. PHILOMÈNE, des SS. Vierge, d'ANGES en attitudes de contemplation ou de prière, etc., etc. DE PLUS, de petites statues religieuses, en ALBÂTRE LE PLUS PUR. N. B. Dans le but de mériter et d'obtenir la clientèle de MM. LES CURES DU DIOCÈSE DE QUÉBEC, MM. J. & O. CREMAZIE de cette ville ont en vue à l'avenir un assortiment de CHASUBLES A BAS PRIX, confectionnées avec élégance et solidité. PAR LES SŒURS GRISSES DE MONTRÉAL on trouvera aussi, CHEZ CES MESSIEURS, LES ÉCHANTILLONS de la plupart des ETOFFES D'EGLISE, des FRANGES, GALONS, etc., qui seront en vente à Montréal. Pour des ornements PLUS RICHES on pourra s'adresser à l'Hôpital-Général de Montréal, d'où on expédiera les ETOFFES, les GALONS et les FRANGES demandés, ou les ornements tout faits, si on le désire. J. C. ROBILLARD, Agent pour ornements et objets d'Église. 27 février 1846.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE. A Montréal, chez les Sœurs GRISSES, (Hôpital-Général).

A Québec, chez MM. J. & O. CREMAZIE, Rue Ste. Famille, n° 9. A New-York, chez J. C. ROBILLARD, Rue Nassau, n° 5. ON VIENT DE RECEVOIR, A l'Hôpital-Général de Montréal, UN bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, LE BON GOÛT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé. CETTE NOUVELLE IMPORTATION SE COMPOSE DE DAMAS de toutes couleurs, brochés or et argent fin, dans les goûts les plus récents. CROIX DE CHASUBLES, à reliefs, en grande richesse et variété de dessins. GARNITURES DE CHAPES enrichies de symboles gracieux. BANDES DE DALMATIQUES apparel tant les chasubles et les chapes. ETOLLES PASTORALES, en drap d'or, et damas variés. Le tout accompagné d'un assortiment COMPLET de FRANGES et de GALONS en or, argent et soie, de qualités et de dessins divers. —DE PLUS— QUELQUES ÉCHARPES de BÉNÉDICTION du T. S. Sacrement, (avec gloire au centre), confectionnées en France. —Aussi— UNE CHAPE et DEUX DALMATIQUES en drap d'ARGENT gaufré et richement brochés en DORURES à RELIEF. En s'adressant à l'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, MM. LES CURÉS rencontreront UNE GARANTIE RECOURABLE de la qualité et de la valeur des articles qu'ils voudront choisir, et de plus, (s'ils le désirent), l'avantage de confier AUX DAMES DE CET ÉTABLISSEMENT, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même. Les articles en bronze, or ou argent, et les ornements TRÈS-RICHES, ne seront importés que SUR COMMANDE, et livrés, par la même, dans toute leur FRAICHEUR et leur NOUVEAUTÉ de leurs dessins. STATUES DE GRANDEUR NATURELLE EN PLÂTRE BLANC OU COLORE, (d'une solidité remarquable) Le sousigné fournira SUR COMMANDES et à bas prix les statues du SAUVÉUR, de MARIE, de STE. PHILOMÈNE, des SS. Vierge, d'ANGES en attitudes de contemplation ou de prière, etc., etc. DE PLUS, de petites statues religieuses, en ALBÂTRE LE PLUS PUR. N. B. Dans le but de mériter et d'obtenir la clientèle de MM. LES CURES DU DIOCÈSE DE QUÉBEC, MM. J. & O. CREMAZIE de cette ville ont en vue à l'avenir un assortiment de CHASUBLES A BAS PRIX, confectionnées avec élégance et solidité. PAR LES SŒURS GRISSES DE MONTRÉAL on trouvera aussi, CHEZ CES MESSIEURS, LES ÉCHANTILLONS de la plupart des ETOFFES D'EGLISE, des FRANGES, GALONS, etc., qui seront en vente à Montréal. Pour des ornements PLUS RICHES on pourra s'adresser à l'Hôpital-Général de Montréal, d'où on expédiera les ETOFFES, les GALONS et les FRANGES demandés, ou les ornements tout faits, si on le désire. J. C. ROBILLARD, Agent pour ornements et objets d'Église. 27 février 1846.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE. A Montréal, chez les Sœurs GRISSES, (Hôpital-Général).

A Québec, chez MM. J. & O. CREMAZIE, Rue Ste. Famille, n° 9. A New-York, chez J. C. ROBILLARD, Rue Nassau, n° 5. ON VIENT DE RECEVOIR, A l'Hôpital-Général de Montréal, UN bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, LE BON GOÛT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé. CETTE NOUVELLE IMPORTATION SE COMPOSE DE DAMAS de toutes couleurs, brochés or et argent fin, dans les goûts les plus récents. CROIX DE CHASUBLES, à reliefs, en grande richesse et variété de dessins. GARNITURES DE CHAPES enrichies de symboles gracieux. BANDES DE DALMATIQUES apparel tant les chasubles et les chapes. ETOLLES PASTORALES, en drap d'or, et damas variés. Le tout accompagné d'un assortiment COMPLET de FRANGES et de GALONS en or, argent et soie, de qualités et de dessins divers. —DE PLUS— QUELQUES ÉCHARPES de BÉNÉDICTION du T. S. Sacrement, (avec gloire au centre), confectionnées en France. —Aussi— UNE CHAPE et DEUX DALMATIQUES en drap d'ARGENT gaufré et richement brochés en DORURES à RELIEF. En s'adressant à l'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, MM. LES CURÉS rencontreront UNE GARANTIE RECOURABLE de la qualité et de la valeur des articles qu'ils voudront choisir, et de plus, (s'ils le désirent), l'avantage de confier AUX DAMES DE CET ÉTABLISSEMENT, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même. Les articles en bronze, or ou argent, et les ornements TRÈS-RICHES, ne seront importés que SUR COMMANDE, et livrés, par la même, dans toute leur FRAICHEUR et leur NOUVEAUTÉ de leurs dessins. STATUES DE GRANDEUR NATURELLE EN PLÂTRE BLANC OU COLORE, (d'une solidité remarquable) Le sousigné fournira SUR COMMANDES et à bas prix les statues du SAUVÉUR, de MARIE, de STE. PHILOMÈNE, des SS. Vierge, d'ANGES en attitudes de contemplation ou de prière, etc., etc. DE PLUS, de petites statues religieuses, en ALBÂTRE LE PLUS PUR. N. B. Dans le but de mériter et d'obtenir la clientèle de MM. LES CURES DU DIOCÈSE DE QUÉBEC, MM. J. & O. CREMAZIE de cette ville ont en vue à l'avenir un assortiment de CHASUBLES A BAS PRIX, confectionnées avec élégance et solidité. PAR LES SŒURS GRISSES DE MONTRÉAL on trouvera aussi, CHEZ CES MESSIEURS, LES ÉCHANTILLONS de la plupart des ETOFFES D'EGLISE, des FRANGES, GALONS, etc., qui seront en vente à Montréal. Pour des ornements PLUS RICHES on pourra s'adresser à l'Hôpital-Général de Montréal, d'où on expédiera les ETOFFES, les GALONS et les FRANGES demandés, ou les ornements tout faits, si on le désire. J. C. ROBILLARD, Agent pour ornements et objets d'Église. 27 février 1846.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE. A Montréal, chez les Sœurs GRISSES, (Hôpital-Général).

A Québec, chez MM. J. & O. CREMAZIE, Rue Ste. Famille, n° 9. A New-York, chez J. C. ROBILLARD, Rue Nassau, n° 5. ON VIENT DE RECEVOIR, A l'Hôpital-Général de Montréal, UN bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, LE BON GOÛT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé. CETTE NOUVELLE IMPORTATION SE COMPOSE DE DAMAS de toutes couleurs, brochés or et argent fin, dans les goûts les plus récents. CROIX DE CHASUBLES, à reliefs, en grande richesse et variété de dessins. GARNITURES DE CHAPES enrichies de symboles gracieux. BANDES DE DALMATIQUES apparel tant les chasubles et les chapes. ETOLLES PASTORALES, en drap d'or, et damas variés. Le tout accompagné d'un assortiment COMPLET de FRANGES et de GALONS en or, argent et soie, de qualités et de dessins divers. —DE PLUS— QUELQUES ÉCHARPES de BÉNÉDICTION du T. S. Sacrement, (avec gloire au centre), confectionnées en France. —Aussi— UNE CHAPE et DEUX DALMATIQUES en drap d'ARGENT gaufré et richement brochés en DORURES à RELIEF. En s'adressant à l'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, MM. LES CURÉS rencontreront UNE GARANTIE RECOURABLE de la qualité et de la valeur des articles qu'ils voudront choisir, et de plus, (s'ils le désirent), l'avantage de confier AUX DAMES DE CET ÉTABLISSEMENT, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même. Les articles en bronze, or ou argent, et les ornements TRÈS-RICHES, ne seront importés que SUR COMMANDE, et livrés, par la même, dans toute leur FRAICHEUR et leur NOUVEAUTÉ de leurs dessins. STATUES DE GRANDEUR NATURELLE EN PLÂTRE BLANC OU COLORE, (d'une solidité remarquable) Le sousigné fournira SUR COMMANDES et à bas prix les statues du SAUVÉUR, de MARIE, de STE. PHILOMÈNE, des SS. Vierge, d'ANGES en attitudes de contemplation ou de prière, etc., etc. DE PLUS, de petites statues religieuses, en ALBÂTRE LE PLUS PUR. N. B. Dans le but de mériter et d'obtenir la clientèle de MM. LES CURES DU DIOCÈSE DE QUÉBEC, MM. J. & O. CREMAZIE de cette ville ont en vue à l'avenir un assortiment de CHASUBLES A BAS PRIX, confectionnées avec élégance et solidité. PAR LES SŒURS GRISSES DE MONTRÉAL on trouvera aussi, CHEZ CES MESSIEURS, LES ÉCHANTILLONS de la plupart des ETOFFES D'EGLISE, des FRANGES, GALONS, etc., qui seront en vente à Montréal. Pour des ornements PLUS RICHES on pourra s'adresser à l'Hôpital-Général de Montréal, d'où on expédiera les ETOFFES, les GALONS et les FRANGES demandés, ou les ornements tout faits, si on le désire. J. C. ROBILLARD, Agent pour ornements et objets d'Église. 27 février 1846.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE. A Montréal, chez les Sœurs GRISSES, (Hôpital-Général).

A Québec, chez MM. J. & O. CREMAZIE, Rue Ste. Famille, n° 9. A New-York, chez J. C. ROBILLARD, Rue Nassau, n° 5. ON VIENT DE RECEVOIR, A l'Hôpital-Général de Montréal, UN bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, LE BON GOÛT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé. CETTE NOUVELLE IMPORTATION SE COMPOSE DE DAMAS de toutes couleurs, brochés or et argent fin, dans les goûts les plus récents. CROIX DE CHASUBLES, à reliefs, en grande richesse et variété de dessins. GARNITURES DE CHAPES enrichies de symboles gracieux. BANDES DE DALMATIQUES apparel tant les chasubles et les chapes. ETOLLES PASTORALES, en drap d'or, et damas variés. Le tout accompagné d'un assortiment COMPLET de FRANGES et de GALONS en or, argent et soie, de qualités et de dessins divers. —DE PLUS— QUELQUES ÉCHARPES de BÉNÉDICTION du T. S. Sacrement, (avec gloire au centre), confectionnées en France. —Aussi— UNE CHAPE et DEUX DALMATIQUES en drap d'ARGENT gaufré et richement brochés en DORURES à RELIEF. En s'adressant à l'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, MM. LES CURÉS rencontreront UNE GARANTIE RECOURABLE de la qualité et de la valeur des articles qu'ils voudront choisir, et de plus, (s'ils le désirent), l'avantage de confier AUX DAMES DE CET ÉTABLISSEMENT, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même. Les articles en bronze, or ou argent, et les ornements TRÈS-RICHES, ne seront importés que SUR COMMANDE, et livrés, par la même, dans toute leur FRAICHEUR et leur NOUVEAUTÉ de leurs dessins. STATUES DE GRANDEUR NATURELLE EN PLÂTRE BLANC OU COLORE, (d'une solidité remarquable) Le sousigné fournira SUR COMMANDES et à bas prix les statues du SAUVÉUR, de MARIE, de STE. PHILOMÈNE, des SS. Vierge, d'ANGES en attitudes de contemplation ou de prière, etc., etc. DE PLUS, de petites statues religieuses, en ALBÂTRE LE PLUS PUR. N. B. Dans le but de mériter et d'obtenir la clientèle de MM. LES CURES DU DIOCÈSE DE QUÉBEC, MM. J. & O. CREMAZIE de cette ville ont en vue à l'avenir un assortiment de CHASUBLES A BAS PRIX, confectionnées avec élégance et solidité. PAR LES SŒURS GRISSES DE MONTRÉAL on trouvera aussi, CHEZ CES MESSIEURS, LES ÉCHANTILLONS de la plupart des ETOFFES D'EGLISE, des FRANGES, GALONS, etc., qui seront en vente à Montréal. Pour des ornements PLUS RICHES on pourra s'adresser à l'Hôpital-Général de Montréal, d'où on expédiera les ETOFFES, les GALONS et les FRANGES demandés, ou les ornements tout faits, si on le désire. J. C. ROBILLARD, Agent pour ornements et objets d'Église. 27 février 1846.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE. A Montréal, chez les Sœurs GRISSES, (Hôpital-Général).

A Québec, chez MM. J. & O. CREMAZIE, Rue Ste. Famille, n° 9. A New-York, chez J. C. ROBILLARD, Rue Nassau, n° 5. ON VIENT DE RECEVOIR, A l'Hôpital-Général de Montréal, UN bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, LE BON GOÛT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé. CETTE NOUVELLE IMPORTATION SE COMPOSE DE DAMAS de toutes couleurs, brochés or et argent fin, dans les goûts les plus récents. CROIX DE CHASUBLES, à reliefs, en grande richesse et variété de dessins. GARNITURES DE CHAPES enrichies de symboles gracieux. BANDES DE DALMATIQUES apparel tant les chasubles et les chapes. ETOLLES PASTORALES, en drap d'or, et damas variés. Le tout accompagné d'un assortiment COMPLET de FRANGES et de GALONS en or, argent et soie, de qualités et de dessins divers. —DE PLUS— QUELQUES ÉCHARPES de BÉNÉDICTION du T. S. Sacrement, (avec gloire au centre), confectionnées en France. —Aussi— UNE CHAPE et DEUX DALMATIQUES en drap d'ARGENT gaufré et richement brochés en DORURES à RELIEF. En s'adressant à l'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, MM. LES CURÉS rencontreront UNE GARANTIE RECOURABLE de la qualité et de la valeur des articles qu'ils voudront choisir, et de plus, (s'ils le désirent), l'avantage de confier AUX DAMES DE CET ÉTABLISSEMENT, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même. Les articles en bronze, or ou argent, et les ornements TRÈS-RICHES, ne seront importés que SUR COMMANDE, et livrés, par la même, dans toute leur FRAICHEUR et leur NOUVEAUTÉ de leurs dessins. STATUES DE GRANDEUR NATURELLE EN PLÂTRE BLANC OU COLORE, (d'une solidité remarquable) Le sousigné fournira SUR COMMANDES et à bas prix les statues du SAUVÉUR, de MARIE, de STE. PHILOMÈNE, des SS. Vierge, d'ANGES en attitudes de contemplation ou de prière, etc., etc. DE PLUS, de petites statues religieuses, en ALBÂTRE LE PLUS PUR. N. B. Dans le but de mériter et d'obtenir la clientèle de MM. LES CURES DU DIOCÈSE DE QUÉBEC, MM. J. & O. CREMAZIE de cette ville ont en vue à l'avenir un assortiment de CHASUBLES A BAS PRIX, confectionnées avec élégance et solidité. PAR LES SŒURS GRISSES DE MONTRÉAL on trouvera aussi, CHEZ CES MESSIEURS, LES ÉCHANTILLONS de la plupart des ETOFFES D'EGLISE, des FRANGES, GALONS, etc., qui seront en vente à Montréal. Pour des ornements PLUS RICHES on pourra s'adresser à l'Hôpital-Général de Montréal, d'où on expédiera les ETOFFES, les GALONS et les FRANGES demandés, ou les ornements tout faits, si on le désire. J. C. ROBILLARD, Agent pour ornements et objets d'Église. 27 février 1846.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE. A Montréal, chez les Sœurs GRISSES, (Hôpital-Général).

A Québec, chez MM. J. & O. CREMAZIE, Rue Ste. Famille, n° 9. A New-York, chez J. C. ROBILLARD, Rue Nassau, n° 5. ON VIENT DE RECEVOIR, A l'Hôpital-Général de Montréal, UN bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, LE BON GOÛT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé. CETTE NOUVELLE IMPORTATION SE COMPOSE DE DAMAS de toutes couleurs, brochés or et argent fin, dans les goûts les plus récents. CROIX DE CHASUBLES, à reliefs, en grande richesse et variété de dessins. GARNITURES DE CHAPES enrichies de symboles gracieux. BANDES DE DALMATIQUES apparel tant les chasubles et les chapes. ETOLLES PASTORALES, en drap d'or, et damas variés. Le tout accompagné d'un assortiment COMPLET de FRANGES et de GALONS en or, argent et soie, de qualités et de dessins divers. —DE PLUS— QUELQUES ÉCHARPES de BÉNÉDICTION du T. S. Sacrement, (avec gloire au centre), confectionnées en France. —Aussi— UNE CHAPE et DEUX DALMATIQUES en drap d'ARGENT gaufré et richement brochés en DORURES à RELIEF. En s'adressant à l'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, MM. LES CURÉS rencontreront UNE GARANTIE RECOURABLE de la qualité et de la valeur des articles qu'ils voudront choisir, et de plus, (s'ils le désirent), l'avantage de confier AUX DAMES DE CET ÉTABLISSEMENT, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même. Les articles en bronze, or ou argent, et les ornements TRÈS-RICHES, ne seront importés que SUR COMMANDE, et livrés, par la même, dans toute leur FRAICHEUR et leur NOUVEAUTÉ de leurs dessins. STATUES DE GRANDEUR NATURELLE EN PLÂTRE BLANC OU COLORE, (d'une solidité remarquable) Le sousigné fournira SUR COMMANDES et à bas prix les statues du SAUVÉUR, de MARIE, de STE. PHILOMÈNE, des SS. Vierge, d'ANGES en attitudes de contemplation ou de prière, etc., etc. DE PLUS, de petites statues religieuses, en ALBÂTRE LE PLUS PUR. N. B. Dans le but de mériter et d'obtenir la clientèle de MM. LES CURES DU DIOCÈSE DE QUÉBEC, MM. J. & O. CREMAZIE de cette ville ont en vue à l'avenir un assortiment de CHASUBLES A BAS PRIX, confectionnées avec élégance et solidité. PAR LES SŒURS GRISSES DE MONTRÉAL on trouvera aussi, CHEZ CES MESSIEURS, LES ÉCHANTILLONS de la plupart des ETOFFES D'EGLISE, des FRANGES, GALONS, etc., qui seront en vente à Montréal. Pour des ornements PLUS RICHES on pourra s'adresser à l'Hôpital-Général de Montréal, d'où on expédiera les ETOFFES, les GALONS et les FRANGES demandés, ou les ornements tout faits, si on le désire. J. C. ROBILLARD, Agent pour ornements et objets d'Église. 27 février 1846.

MARCHANDISES, &c.

A VENDRE, PAR le sousigné, de l'Esprit d'Épinette d'une qualité supérieure, manufacturé par M. Elie Dupuis. Ce monsieur étant trop éloigné de la ville, a délégué le sousigné son agent. Ainsi tous ceux qui sont dans l'habitude d'en faire usage sont priés de s'adresser à lui.—Conditions: à bas prix pour argent comptant. A. GAUDRY. Québec, 26 juin 1846.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ, A SON MAGASIN, N° 17, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE: SURTOUITS, Gilets, Colottes et Vestes de draps, Blouses de Tweed assorties, Vestes de Satin unies et figurées, Culottes de bouragan, Colottes d'été, Chemises blanches et de couleurs, Mouchoirs, Cravates de Satin et de Soie, Colottes de draps et de velours, Caleçons, Sacs de voyage, Bretelles, etc., etc. AUSSI, 1200 paires Demi-bas américains, première qualité. P. V. BOUCHARD, Québec, 26 juin 1846.

A vendre par le sousigné: 2000 PIÈCES Papeterie brune, de qualité supérieure et bien assorti 100 douzaines Eau de Cologne, do do 50 do Jeux de Cartes 6 do Montres françaises pour jouets d'enfants 6 do Miroirs de toilettes à plateaux et à tiroirs 3 do Horloges de cuivre américaines allant 30 heures 2 Commodes en acajou supérieures 2 caisses Papiers, Boîtes à ouvrage, Tables de Trietras, Echeses d'ivoire, Accordéons, Optiques, etc. 1 do Livres de Droit français, 2 do do de prières do 1 do Papier à écrire 1 do Plumes taillées et non taillées, Crayons, etc. —AUSSI— 6 pièces Tapis Imperial N. BALZARETTI, E. & C. 22 juin 1846.

ARTHUR & CO., Porte Saint-Jean, Rue Saint-Jean, ONT le plaisir d'annoncer l'arrivée d'un assortiment complet et de choix de MARCHANDISES SECHES DE FONDS ET DE FANTAISIE, pour le commerce du PRINTEMPS et de l'ÉTÉ, choisies personnellement avec grand soin et qui sont maintenant débarrassées. On trouvera que le NOUVEAU FONDS comprend tout ce qu'il y a de nouveau et à la mode en fait de vêtements pour les Dames, du produit des MANUFACTURES BRITANNIQUES et CONTINENTALES; et considéré sous les rapports tant de l'étendue que de la variété et de la beauté, ils s'assurent que l'assortiment sera prononcé supérieur à tout ce qu'ils ont pu offrir au public les années précédentes. A. & Co., ne feront pas ici l'énumération des articles ou des prix, mais ils invitent respectueusement leurs amis et le public à venir les examiner de bonne heure, assurés qu'ils sont que le résultat sera des plus satisfaisants. Québec, 10 juin 1846.

GRANDS MARCHÉS. SE VENDANT AU PRIX COURANT. LE sousigné, se proposant de terminer ses affaires dans quinzaine jours, vend au prix courant, pour ARGENT COMPTANT les effets qui composent son fonds de magasin, consistant en— Coutellerie, Outils, Ebénisterie et Tapisserie, Grilles, Poêles, Ustensiles de Cuisine, Soufflets de Forge, Enclumes, Ecrous, Clous, Fer en barres, Acier, Huile, Peintures, Brosses, etc. P. DORION, Rue la Montagne. Québec, 8 juin 1846.

LUTTE INDUSTRIELLE: ÉTABLISSEMENT CANADIEN. ATELIER D'ED. PAQUET, Marchand-Tailleur. N. RUE CHAMPLAIN, (EN BAS DE L'ESCALIER).

LE sousigné, reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il reçoit chaque jour du public, et voulant mettre hors de doute ses moyens de rivaliser avec tout autre établissement du même genre, a Québec, offre de concourir, avec tout marchand tailleur de cette ville, pour le fini de l'ouvrage, l'élégance de la coupe et l'excellence des matériaux employés, dans la confection des habillements de tout genre. Il sera prêt en toute occasion à régler avec toute partie contractante les conditions qu'on voudra bien lui communiquer à ce sujet. EDOUARD PAQUET, Marchand-Tailleur Québec, 3 juin 1846.

A. HAMEL & FRERE. Grande variété de Marchandises d'utilité et de fonds, à vendre en gros et en détail. LES sousignés font leurs plus sincères remerciements à leurs amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu d'eux; et ils prennent la liberté de prévenir leurs amis de cette ville et de la Campagne, et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les vaisseaux suivants, savoir: le Great Britain, Zealous et Charlotte de Londres; l'Ann Kenny, Mersey et Wilson de Liverpool; le Canada et Jane Brown de Glasgow, un assortiment très-étendu et très-varié de marchandises de fonds, consistant en Draps de diverses couleurs et qualités, Casimires, Patrons de veste, Mouchoirs de poche de soie, Chapeaux, etc., etc., etc., les dites marchandises ayant été choisies avec le plus grand soin par un des associés dans les divers marchés de la France, de l'Angleterre et de l'Ecosse. Et ils informent Messieurs les Tailleurs et autres Messieurs que leur assortiment de Draps, Casimires, Patrons de veste etc., méritent une attention toute particulière de leur part. A. HAMEL & FRERE. Québec, 18 mai 1846.

SOURCES DE ST-LEON. LES Sources de St-Léon, situées à environ 4 milles de la Rivière du Loup, ont été louées pour quelques années, par le sousigné, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux, où il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demandent. Les personnes suivantes, qui ont été nommées Agents, en seront conjointement à vendre: à Montréal, chez MM. Harkin, et Bédard; à Trois-Rivières, chez MM. La rue & Cie, et à Québec, chez M. Olivier Giroux, rue St. Jean. St-Léon, 8 juin 1846. JOHN GRANT.

Venant d'être reçus et à vendre par le sousigné (de manufacture américaine): ALAIS, Scaux, Allouettes, Miroirs, Fouets, Crachoirs, Violons, Horloges en cuivre, Vinaigre —AUSSI— 50 belles Oustes, première qualité, 500 douzaines Chapeaux d'éclisses, Glaces de Miroirs de 14 x 10, 9 x 12, 17 x 18, 7 x 9, 6 x 8 —Le tout en gros. E. LACROIX, Québec, 6 mai 1846. Rue St-Jean-Matlot.

ACHAT DE SCRIPI. PELLETIER & FRECHETTE. Québec, 17 septembre 1845.

BUREAUX ET MAGASIN A LOUER. A LOUER, cette belle Maison neuve à trois étages, située rue St Pierre et Saut-au-Matlot, avec quatre Bureaux, et Voûtes à l'épreuve du feu. —AUSSI— Un Magasin avec Voûte à l'épreuve du feu. S'adresser au propriétaire. Ed. PRENDERGAST. Québec, 9 mars 1846.

A VEEDRE, DEUX superbes Mais